

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023**

Le vendredi neuf juin deux mil vingt-trois à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FÉNOT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul FÉNOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M. Joël GRIFFE, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE (arrivé à 20h05 pendant les délégations du maire), Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT, Mme Hélène LEONARD (départ à 20h47 à l'issue du vote du point 7), M Michel ROUSSEL (arrivé à 20h22 après l'ouverture du scrutin pour les élections sénatoriales), M. Razak IDRISOU (arrivé à 20h09 pendant les délégations du maire), M. Cédric LESAGE,
formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : - Mme Stéphanie GANDAIN a donné pouvoir à M. Jean MICHOT
Mme Sandrine LEDEUX a donné pouvoir à M. Cédric LESAGE

Absent : M. Kevin REGINARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise CHANTRAIT

Date de convocation : 03/06/2023

Date d'affichage : 03/06/2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le Conseil municipal :

- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2023
- ❖ **PREND ACTE** des décisions prises par M le Maire
- ❖ **DESIGNE**, les délégués pour les élections sénatoriales,
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023/2024, comme suit :

Objet	Tarifs à compter du 04/09/2023
Tarif normal	4,90 €
Tarif inscription faite en dehors du délai de commande des repas	6,50 €

- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2023/2024, comme suit :

Service	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil matin	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €
Accueil soir	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'année 2023/2024 comme indiqué ci-dessous, **DIT** que les familles hors commune pourront bénéficier des tarifs identiques à ceux des habitants de Gouaix dans le cas où leur commune aura signé une convention avec la Commune de Gouaix. Dans le cas contraire, les tarifs « hors commune » s'appliqueront, **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 4 septembre 2023.

Revenus Mensuels	Journée complète avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Tarif réduit applicable pendant les vacances scolaires pour une semaine complète, soit 5 journées complètes

Jusqu'à 1 067 €	8,15 €	4,20 €	6,30 €	35,00 €
1 068 € à 1 500 €	10,90 €	5,00 €	6,65 €	47,00 €
1 501 € à 2 000 €	11,50 €	5,30 €	7,65 €	50,00 €
2 001 € à 2 500 €	12,25 €	5,55 €	8,30 €	53,00 €
2 501 € à 3 000 €	14,00 €	5,95 €	8,70 €	61,00 €
3 001 € à 3 500 €	15,15 €	6,50 €	9,75 €	65,00 €
3 501 € à 4 000 €	16,20 €	7,00 €	10,30 €	70,00 €
Plus de 4 001 €	17,30 €	7,60 €	10,85 €	74,00 €
Hors commune	19,45 €	8,65 €	13,00 €	83,00 €

- ❖ **DIT**, à l'unanimité, que le l'accueil de loisirs sera fermé du 07 août au 27 août 2023, **MODIFIE** les horaires d'ouverture et de fermeture pour les mercredis et les vacances d'été telle que définie ci-dessus.
- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, ledit règlement pour l'année 2023/2024, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00



Fait à Gouaix, le 14 juin 2023

Le Maire

FENOT Jean-Paul

Date d'affichage le :

Date de retrait de l'affichage le